

Notes aux comptes annuels

1 Informations générales

Les comptes annuels de Swisscom SA, la maison mère du groupe Swisscom, sont établis conformément à la législation suisse.

2 Passifs éventuels

Au 31 décembre 2014, les garanties pour les sociétés du groupe au profit de tiers s'élevaient à CHF 260 millions (exercice précédent: CHF 142 millions).

3 Valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles

La valeur d'assurance incendie des immobilisations corporelles correspond en règle générale à leur coût de remplacement ou à leur valeur à neuf.

4 Passifs envers les institutions de prévoyance

Le 31 décembre 2014, les passifs envers les institutions de prévoyance s'élevaient à CHF 1 million (exercice précédent: aucun passif envers les institutions de prévoyance).

5 Emprunts obligataires émis

Les montants, taux d'intérêt et échéances des emprunts obligataires émis par Swisscom SA se décomposent comme suit:

En millions CHF ou en EUR	31.12.2014		31.12.2013	
	Valeur nominale	Taux d'intérêt nominal	Valeur nominale	Taux d'intérêt nominal
Emprunts obligataires en CHF 2007–2017	600	3,75	600	3,75
Emprunts obligataires en CHF 2008–2015	500	4,00	500	4,00
Emprunts obligataires en CHF 2009–2014	–	–	1 250	3,50
Emprunts obligataires en CHF 2009–2018	1 425	3,25	1 500	3,25
Emprunts obligataires en CHF 2010–2022	500	2,63	500	2,63
Emprunts obligataires en CHF 2012–2024	500	1,75	500	1,75
Emprunts obligataires en EUR 2013–2020	500	2,00	500	2,00
Emprunts obligataires en EUR 2014–2021	500	1,88	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2014–2026	200	1,50	–	–
Emprunts obligataires en CHF 2014–2029	160	1,50	–	–

6 Actions propres

Swisscom SA comptabilise les actions propres séparément dans les actifs et constitue une réserve de même valeur pour les actions propres dans les capitaux propres. La comptabilisation s'effectue à la valeur la plus faible entre la valeur d'acquisition et la valeur de marché. Le solde et les transactions avec les actions propres sont présentés dans la note 31 jointe aux comptes consolidés.

7 Capitaux propres

Le nombre d'actions émises et les capitaux propres de Swisscom SA ont évolué comme suit:

En millions CHF	Nombre d'actions	Capital-actions	Réserves issues d'apports de capital	Résultats accumulés non distribués	Capitaux propres Total
Solde au 1^{er} janvier 2013	51 801 943	52	21	5 071	5 144
Bénéfice net	–	–	–	239	239
Dividendes versés	–	–	–	(1 140)	(1 140)
Solde au 31 décembre 2013	51 801 943	52	21	4 170	4 243
Bénéfice net	–	–	–	2 472	2 472
Dividendes versés	–	–	–	(1 140)	(1 140)
Solde au 31 décembre 2014	51 801 943	52	21	5 502	5 575

Swisscom SA est une holding de droit suisse. En vertu des dispositions du droit des sociétés anonymes relatives à l'affectation des bénéfices, les holdings ne peuvent distribuer ni le capital-actions, ni les dotations à la réserve générale à hauteur de 20% du capital-actions, ni la réserve pour actions propres. Au 31 décembre 2014, les réserves distribuables s'élevaient à CHF 5 513 millions. Tout versement d'un dividende doit être proposé par le Conseil d'administration et approuvé par l'Assemblée générale.

8 Actionnaires importants

Au 31 décembre 2014, la Confédération suisse (ci-après «Confédération») détenait en qualité d'actionnaire majoritaire 51,0% (51,2% lors de l'exercice précédent) des actions émises de Swisscom SA. Conformément à la loi sur l'entreprise de télécommunications (LET), la Confédération doit détenir la majorité du capital et des voix de la société.

9 Participations et comptabilisations de distributions de bénéfices de filiales

Les participations sont comptabilisées à la valeur d'acquisition après déduction des corrections de valeur nécessaires. Dans la mesure où les assemblées générales des filiales approuvent les distributions de dividendes avant que les comptes annuels de Swisscom SA soient adoptés par le Conseil d'administration, les distributions de bénéfices correspondantes sont enregistrées de manière anticipée auprès de Swisscom SA. Une liste des participations directes et indirectes détenues par Swisscom SA figure dans la note 41 jointe aux comptes consolidés.

10 Actifs non disponibles

Au 31 décembre 2014, il existait des actifs financiers non disponibles pour un montant de CHF 103 millions (exercice précédent: CHF 92 millions). Ces actifs servent à couvrir des engagements résultant de crédits bancaires.

11 Informations sur la réalisation d'une évaluation des risques

Swisscom SA est pleinement intégrée dans le processus d'évaluation des risques du groupe Swisscom. Ce processus d'évaluation des risques à l'échelle du groupe prend en considération le type et l'étendue des activités ainsi que les risques spécifiques à Swisscom SA (voir note 39 jointe aux comptes consolidés).

12 Participations des membres du Conseil d'administration et des membres de la Direction du groupe

Le tableau ci-après indique le nombre d'actions bloquées et non bloquées détenues au 31 décembre 2014 et 2013 par les membres du Conseil d'administration et les membres de la Direction du groupe, ainsi que leurs parties liées.

Nombre	31.12.2014	31.12.2013
Hansueli Loosli	1 682	1 335
Frank Esser ¹	101	–
Barbara Frei	409	283
Hugo Gerber	1 129	1 020
Michel Gobet	1 496	1 387
Torsten G. Kreindl	1 195	1 061
Catherine Mühlemann	1 119	1 010
Richard Roy ²	–	1 269
Theophil Schlatter	887	711
Hans Werder	839	688
Total des actions des membres du Conseil d'administration	8 857	8 764

¹ Elu le 7 avril 2014.

² Fin de mandat le 7 avril 2014.

Nombre	31.12.2014	31.12.2013
Urs Schaeppi (CEO) ¹	2 275	1 716
Mario Rossi	634	383
Hans C. Werner	421	257
Marc Werner ²	106	–
Christian Petit ³	1 332	–
Roger Wüthrich-Hasenböhler ²	879	–
Heinz Herren ²	1 122	–
Andreas König ⁴	–	170
Total des actions des membres de la Direction du groupe	6 769	2 526

¹ Du 23 juillet au 6 novembre 2013 CEO ad interim, à partir du 7 novembre 2013 CEO.

² Entrée en fonction à la Direction du groupe au 1^{er} janvier 2014.

³ Entrée en fonction à la Direction du groupe au 1^{er} avril 2014.

⁴ Fin du mandat à la Direction du groupe le 31 mars 2014.

Aucune personne soumise au devoir d'annonce ne dispose de droits de vote supérieurs à 0,1% du capital-actions.

Proposition d'affectation des résultats accumulés non distribués

Proposition du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale, lors de sa séance du 8 avril 2015, d'affecter les résultats accumulés non distribués de l'exercice clôturé au 31 décembre 2014, soit CHF 5 502 millions, comme suit:

En millions CHF	31.12.2014
Affectation du bénéfice	
Report de solde	3 030
Bénéfice net de l'exercice	2 472
Total des résultats accumulés non distribués	5 502
Dividende ordinaire de CHF 22.00 par action au total de 51 801 794 actions ¹	(1 140)
Report sur nouveau compte	4 362

¹ Sans actions propres.

Si l'Assemblée générale accepte cette proposition, un dividende par action sera versé aux actionnaires le 15 avril 2015 comme suit:

Par action nominative	CHF
Dividende ordinaire brut	22,00
Moins 35% d'impôt anticipé	(7,70)
Dividendes distribués, nets	14,30

Rapport de l'organe de révision

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels à l'Assemblée générale des actionnaires de Swisscom SA, Ittigen (Berne)

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swisscom SA, présentés aux pages 209 à 214, comprenant le compte de profits et pertes, l'état de la situation financière et les notes, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2014 sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

KPMG SA

Rolf Hauenstein
Expert-réviser agréé
Réviser responsable

Daniel Haas
Expert-réviser agréé

Gümligen-Berne, le 4 février 2015



*«J'aide les clients chez eux,
je supprime les dérangements
Internet, je configure leur
nouvel ordinateur ou smart-
phone et j'élimine les virus.»*

Christian Gebs
Technicien My Service
Clients privés